



PETITE ENFANCE

page
4



RÉTROSPECTIVE

page
8



SÉCURITÉ

page
10

Pizza NAPOLI DEPUIS 1984

Pizzas et Plats artisanaux



- RISTORANTE LE MIDI
- À EMPORTER MIDI ET SOIR

94, rue Jules Guesde
59390 LYS-LEZ-LANNOY
Tél. 03 20 80 74 67

www.napoli-pizza.fr

• **LEERS :**
Salons Funéraires :
1, rue Roger Salengro

• **LYS-LEZ-LANNOY :**
(Justice) Magasin :
107, rue Jules Guesde
Funérarium :
11, rue Négrier

Pompes Funèbres Christian MAGRE
Tél. 03 20 83 64 64

NOUVEAU CONTRAT DUO

Contrat de prévoyance obsèques



Funérailles toutes villes
Contrats Obsèques
Mail : pfjustice@orange.fr
Site : www.pompes-funebres-magre.fr

SARL Pompes Funèbres de la Justice Capital : 10 000€
9603 - Gérant : Christian MAGRE - Oras : 07 829 503

Votre publicité

dans le magazine

LYS *info*



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr



**Régie
publicitaire**

Impression

Cartographie

Signalétique

Nous pouvons vous être utiles

C
utile

Contactez Isabelle Heyvang
Tél. 03 20 68 92 98

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
cutile@nordnet.fr

www.cutile.fr

SOMMAIRE

ENFANCE/JEUNESSE	4
ÉCONOMIE	6
CULTURE	7
DOSSIER CENTRAL	8
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2018	
SÉCURITÉ	10
VIE LYSSOISE	12
TRIBUNE LIBRE	13
EN BREF	14
AGENDA LYSSOIS	15

NAISSANCES : OCTOBRE / NOVEMBRE

Léana DEROO - Sofiane CHATER - Paul LIEKENS - Nora OUALI - Selma OUALI - Matthias DENORME - Martin RAMOS - Camille GELLÉ - Alice VANCAYZEELE - Emil KANIEWIECKI - Louise FIEVET - Victor PETTINELLA LECLUSE - Thomas HÉNON - Tiago DA SILVA - Castille CAILLIEZ BAILLEUL - Lyvan NGUYEN - Isaac MOUZOGHE - Anas MOUZOGHE - Raphaël GRY - Romane GRY - Marcus DEBUSSCHERE - Liam VICO - Younes EDDAOUDI - Tom DEBEUF - Ethan POTTEAU HOUZÉ - Brune AUVRAY - Nathanaël FAUVERGUE

DÉCÈS : OCTOBRE / NOVEMBRE

Roger NYCKEES - Julie LEBRETON - Jeanne DUJARDIN - Agnès LEPLAT - Philippe FURNARI - Jacqueline ROSSEEL - Madeleine BAUQUIER - Françoise HOSPIED - Alain SAWARYN - Zehour FALCOU - Thérèse SUROY - Liliane ONGENAC - Jean-Claude DELANGHE - Vincenzo LEONARDI - Joaquim COSTA - Jacqueline VERZELE, vve SEYS - Phinith SISAMOUTH - Liliane SLOWINSKI - Dany HERBAUX - Maria ORLOWSKA ép KARPINSKI

L'ÉDITO DU MAIRE



Plutôt que de longs discours, des actes.

Vous trouverez dans ce numéro de Lys info, toutes les informations utiles pour bien commencer 2019 et surtout une rétrospective de l'année 2018. C'est toujours avec le même dynamisme que nous serons au service des lyssois et des lyssois

en 2019 ! Notre devise pour cette année : *"Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite."* Henri FORD

J'en profite pour remercier toutes les associations pour leurs actions qui permettent que se tissent les liens sociaux, culturels entre toute la population et les générations. Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, au personnel municipal, tous très impliqués au quotidien dans le fonctionnement harmonieux et l'évolution positive de notre commune.

C'est sans oublier bien sûr les drames qui surviennent, à notre porte, en France. Je veux bien évidemment parler des attentats, des catastrophes climatiques, des mouvements sociaux... C'est dans ces moments douloureux que nous devons être solidaires et nous regrouper autour de nos valeurs républicaines: Liberté, Egalité, Fraternité.

Que cette nouvelle année soit donc fraternelle, solidaire, conviviale, constructive, dans le respect mutuel, pour que nous puissions encore construire et avancer, ensemble.

Bonne et heureuse année à toutes et tous.

Gaëtan JEANNE

Maire de Lys-lez-Lannoy
Conseiller Métropolitain

À NOTER

Vos informations associatives sont attendues au service Communication : shonquert@mairie-lyslezlannoy.com avant le 1^{er} du mois précédant la parution.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019 À VOS AGENDAS

E LLES seront prises au service Régie-Guichet Unique* en mairie du 5 février au 11 mai 2019 dernier délai. Attention ! Les demandes de dérogation pour les extérieurs seront prises jusqu'au 30 avril 2019, et seront refusées au-delà de cette date.

Une réunion avec le directeur(trice) de même que la visite de l'école seront programmées lorsque les inscriptions seront définitives.

Pièces à fournir

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé

Se munir des photocopies suivantes :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de vaccinations à jour
- Carte CAF ou attestation CAF avec le numéro d'allocataire (pour les Lysois uniquement)
- Avis d'imposition 2018 (revenus 2017) recto verso (uniquement pour les Lysois)
- Attestation de travail des 2 parents
- Copie de l'assurance extra- scolaire de l'enfant (en cas de garderie)

- En cas de divorce, joindre une photocopie du jugement portant sur la garde des enfants

- En cas de séparation : attestation établie par le parent qui n'a pas la garde de l'enfant précisant qu'il est séparé de son conjoint (nom- prénom) et autorise la scolarisation dans l'école du domicile de son enfant _

*Horaires du service Régie-Guichet Unique en mairie : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h. Le samedi de 9h à 11h.



La rentrée scolaire à Paul Bert.

CLASSE ULIS TED À L'ÉCOLE PAUL BERT II

À la rentrée de septembre 2018 s'est ouverte à l'école Paul Bert 2 une classe spécialisée dite ULIS TED (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire – Troubles Envahissants du Développement).

Cette classe accueille des enfants de 6 à 12 ans souffrant de handicaps (le plus souvent de l'autisme).

L'OBJECTIF pédagogique n'est pas tant de leur apprendre à lire, écrire et compter mais surtout de leur apprendre à vivre en autonomie dans la vie quotidienne et à s'exprimer. En fonction de l'évolution des apprentissages, sont prévues des inclusions ponctuelles dans les classes ordinaires afin de promouvoir la sociabilisation.

Cette classe peut accueillir jusqu'à 8 enfants maximum. L'enseignante spécialisée, Mme Duthoit, est assistée à temps complet d'une Assistante de Vie Scolaire, Mme Vande Castele,

qui travaille dans d'autres missions de l'enfance pour la municipalité. Une troisième personne, Mme Courbo, éducatrice spécialisée en IME (Institut Médico-Educatif) est chargée d'accompagner cette classe pendant tout le premier trimestre afin d'optimiser la prise en charge de ces enfants.

Les inscriptions sont gérées par un maître référent appartenant à l'Inspection Académique avec la collaboration de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Dans un souci constant de répondre à l'épanouissement de ces enfants, les horaires de classe sont aménagés afin d'éviter une trop grande fatigue. La salle de classe a été agencée de manière à la rendre chaleureuse et sereine avec du matériel spécifique, l'installation de fauteuils, de coins jeux, des séparations par des claustras...

CE QU'EN DIT

KONRAD WALLERAND Adjoint à la Vie Scolaire

À l'occasion de notre rendez-vous en mars dernier avec M. le Maire et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale pour évoquer les fermetures de classes, cette dernière nous avait fait part d'un projet d'ouverture d'une classe ULIS TED à Lys-lez-Lannoy. Nous étions très enthousiastes à cette idée qui rentrait dans le cadre de notre politique en faveur du handicap.

Après un gros travail de collaboration entre l'Éducation Nationale, la MDPH, l'IME et la mairie, nous sommes heureux de voir naître cette nouvelle classe et de participer à l'émancipation de ces enfants. Ne travaillons-nous pas pour que chacun et chacune puissent trouver sa place dans la société ?

ELLES ÉTAIENT "CAP" ET ELLES L'ONT PROUVÉ !



Cérémonie de remise des diplômes du CAP Petite Enfance.

*Cap ou pas cap ?
C'était le leit-motiv du pari qu'elles
s'étaient lancé : passer leur CAP
Petite Enfance et le réussir !*

Et c'est pour les féliciter que la municipalité a tenu à mettre à l'honneur le temps d'une petite cérémonie ces 6 assistantes maternelles

lyssaises qui ont obtenu leur CAP Petite Enfance en juin 2018.

Le soutien de leurs collègues diplômées en 2017, l'accompagnement du Relais d'Assistants Maternelles et leur détermination ont porté leurs fruits ! La ville est fière de promouvoir un accueil individuel de qualité. —

ACTION SOMMEIL À LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

SUITE aux nombreux questionnements des familles et des professionnelles fréquentant la Maison de la Petite Enfance La Pépinière (Multi-accueil, RAM et PMI) concernant le sommeil de l'enfant, une semaine sur cette thématique a été organisée en octobre. Celle-ci s'est clôturée par un temps d'échanges entre parents et professionnelles au sein de l'Espace Culturel Agora-Maurice Codron, animé par l'équipe Petite Enfance de la commune et la PMI. —

JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES AU MULTI-ACCUEIL



La journée Nationale des assistantes maternelles au Multi-Accueil.

DANS le cadre de la journée Nationale des assistantes maternelles, la Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes le samedi 17 novembre en matinée aux parents, futurs parents et assistantes maternelles. Le but était la découverte : de l'accueil individuel, des missions du RAM (Relais d'As-

sistants Maternelles) et de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

De nombreuses familles étaient présentes : des parents dont les enfants fréquentent le RAM avec leur assistante maternelle, d'autres en recherche d'un mode de garde mais aussi des futures professionnelles "Petite Enfance". —



ÉLECTIONS DU NOUVEAU CME

Le jeudi 6 décembre ont eu lieu les élections du Conseil Municipal d'Enfants.

Ce sont environ 600 élèves en classe de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} qui ont voté pour élire leurs représentants. 25 enfants ont été élus comme suit :

- 9 à l'école Paul Bert 2
- 6 à l'école Saint Luc
- 6 à l'école le Petit Prince
- 4 au collège Gambetta

Leur installation aura lieu le 9 janvier 2019.

CAFÉ "LE COHEM" UN NOUVEAU DÉPART

Stéphanie Dumont a toujours travaillé dans le monde des cafés, et son objectif ne l'a pas quittée : avoir le sien, bien à elle.

C'est chose faite depuis quelques mois avec la reprise du café Le Cohem, dans la rue du même nom.

LA convivialité, c'est ce que cherche avant tout Stéphanie et pour cela elle a quelques projets, tels que celui d'aménager une terrasse, d'organiser des concours de belote et de pétanque, bref, rassem-

bler les personnes autour d'un verre ou d'une activité sympathique.

Après la rénovation de la façade et la nouvelle enseigne, l'établissement se montre sous son meilleur jour pour mieux vous accueillir.



DE LA GOURMANDISE LES 9 ET 10 FÉVRIER 2019 ET DES NOUVEAUTÉS !

CET incontournable rendez-vous gourmand innove chaque année, afin de mieux vous surprendre, en vous proposant de nouveaux stands (chocolats, produits polonais et bios...) mais également des ateliers pour adultes avec Cédric, de "La Cerise sur le Gâteau" qui vous apprendra à confectionner des tartes de A à Z. Chaque atelier accueille 10 personnes maximum, aussi l'inscription préalable est-elle vivement conseillée. Un atelier chaque jour de 15h15 à 18h. Inscriptions à partir du 8 janvier au service Régie, en mairie, tarif : 3€.

Alicia, la diététicienne de M. et Mme Fourchette, propose, elle, cinq ateliers culinaires pour enfants : deux le samedi (à 14h et à 16h) et trois le dimanche (à 11h, 14h, 16h), gratuits mais sur inscriptions au service Economie au 03 20 75 27 07. Attention ! Huit places par atelier.

Et enfin, des ateliers manuels vous attendront le samedi 9 à 11h, durée 1h30, inscription sur place selon les places disponibles.



L'atelier culinaire pour enfants en 2018.

Salon de la Gourmandise, 9 et 10 février 2019, salle André Desmulliez, avenue Paul Bert.

Ouvert de 10h à 18h

Entrée libre - Tombola. —

NOUVEAU À LYS UN CONSULTANT IMMOBILIER INDÉPENDANT

Vous avez un projet immobilier et ne savez pas comment avancer dans la jungle des procédures et des intervenants à tous niveaux ? Sachez que le consultant immobilier est là pour vous y aider.

JEAN-LUC Lefebvre sait de quoi il parle, il a été expert auprès des assureurs durant plus de 25 ans, après une formation I.C.H - C.N.A.M et travaille aujourd'hui au service des clients MegAgence.

Si vous lui confiez votre projet d'achat ou de vente, il vous accompagnera de la prise du mandat jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Attentif, disponible, réactif, Monsieur Lefebvre s'engage à vous informer au fur et à mesure de toutes les démarches entreprises dans le cadre du mandat que vous lui confierez.

RENSEIGNEMENTS

Jean-Luc LEFEBVRE

Tél. 06 20 47 13 27

jean-luc.lefebvre@megagence.com

www.megagence.com/votre-consultant/jean-luc-lefebvre/891

"CULTUREZ-VOUS" EN 2019!

Après une année 2018 bien remplie et une programmation éclectique, le service Culture récidive avec une offre culturelle 2019 encore plus riche, encore plus diversifiée, afin d'amener petits et grands à partager ensemble des moments privilégiés.

STÉPHANE Tywoniuk, le directeur culturel, nous présente les nouveautés du premier semestre 2019, qui complètent les rendez-vous habituels :

Tout d'abord, **"11h pétantes !"**, un rendez-vous artistique dès le plus jeune âge, le samedi matin, entre janvier et mai, salle des Bains Douches du Théâtre de l'Eden.

Destinés aux familles, ces rendez-vous ont pour objectif de leur permettre de découvrir des ateliers et des spectacles participatifs, d'entrer ainsi en contact avec le spectacle vivant sous toutes ses formes : théâtre, marionnettes, musique, ciné-concert, cirque, danse, lecture... Un bon moyen de familiariser les plus jeunes afin d'en faire un public averti et exigeant. Cette action a le soutien de la municipalité, bien entendu, mais également celui du Conseil Général du Nord.

Première le samedi 26 janvier avec Christophe Grimonpont et Céline Haquette pour un concours de harpe. Séance suivante le samedi 9 février avec "Histoires comme ça !" par la Compagnie l'Alouette.

Pour toutes ces séances, un tarif spécial de 3€ sera appliqué, pour un enfant et son accompagnateur.

Ensuite, le rythme d'un concert par mois est donné aux Bains-Douches invitant des groupes locaux à se produire sur scène. Pour vous donner une idée du style musical, la bibliothèque accueille chaque groupe lors d'un **"Liv'in Bib"** le mercredi précédent à 15h. Le groupe Ch'ti Pan (le handpan est un instrument aux sonorités minérales) ouvre la saison avec un voyage sonore samedi 2



Histoires comme ça ! par la Compagnie l'Alouette.



L'association Ch'Ti Pan.



Les jeux proposés lors des Samedis Ludiques.

février à 20h. Le premier "Liv'in Bib" a lieu le 30 janvier à 15h !

Egalement : **"Le mardi, tous au théâtre !"** avec des rendez-vous réguliers pour faire découvrir (ou redécouvrir) les différentes formes que peut revêtir l'activité théâtrale, à commencer par "les Diablogues en Folie" avec le théâtre de la Bascule, le mardi 5 février aux Bains-Douches du Théâtre de l'Eden à 20h.

Prochain rendez-vous le mardi 26 février, avec un atelier d'impro à 19h aux Bains-Douches et un spectacle d'impro à 20h.

Les rendez-vous habituels sont maintenus, comme **Cineden**, votre rendez-vous cinéma, pour lequel vous devrez choisir, comme d'habitude, par Internet, le film que vous souhaitez, ou comme **"les Samedis**

Ludiques", prochain rendez-vous le samedi 9 février.

Tous ces rendez-vous poursuivent le même but : le partage de moments en famille avec la découverte de parcours culturels accessibles, variés et complémentaires.

RENSEIGNEMENTS

Service Culture

Tél. 03 20 75 27 07

culture-animation@mairie-lyslezlannoy.com

Bibliothèque municipale

Espace Culturel Agora-Maurice Codron

Tél. 03 20 66 13 70

bibliotheque@mairie-lyslezlannoy.com



JANVIER - Voeux du maire



FÉVRIER - Salon de la gourmandise



MARS - Banquet de Printemps



MARS - Eden du Rire



AVRIL - Forum du souffle



MAI - Printemps des arts



JUIN - Fête des deux villes



JUIN - Relais pour la vie



JUIN - Inauguration du Local Jeunes "Au 21"



JUIN - Plantations du CME au Square Jean Moulin



JUILLET - Fête Nationale



JUILLET/AOÛT - Accueils de Loisirs



SEPTEMBRE - Forum Interim'R



OCTOBRE - Commémorations du Centenaire



OCTOBRE - Commémorations du Centenaire



OCTOBRE - Commémorations du Centenaire



NOVEMBRE - Eden Festival #7



OCTOBRE - Fleurs de Lys & Lannoy



DÉCEMBRE - Téléthon

SÉCURITÉ ROUTIÈRE LES RÈGLES S'APPLIQUENT AUSSI AUX VÉLOS !

La rue est un espace à partager entre les automobilistes, les deux roues et les piétons, chacun devant respecter les règles du code de la route.

Des aménagements urbains contribuent aussi à renforcer cette sécurité. Mais attention ! Les deux-roues sont beaucoup plus exposés face aux accidents de la route, car plus vulnérables, raison de plus pour être prudents...

DANS le quartier du collège Gambetta, les plaintes des riverains se font de plus en plus pressantes. En cause : les jeunes cyclistes qui roulent sur les trottoirs, au mépris de la sécurité des piétons, ou empruntent les sens interdits, ou encore circulent à grande vitesse, mettant leur vie et celle des passants en jeu.

Depuis quelques semaines déjà, un travail a déjà été mené par la police municipale en concertation avec le collège Gambetta, et plus particulièrement avec M Gaëtan Jovenin, principal adjoint, qui a alerté les parents de la situation par courrier, les enjoignant à transmettre les règles minimales de sécurité à leurs enfants, à savoir : rouler sur les bandes cyclables si elles existent, sinon sur la chaussée, dans le sens de circulation autorisé, interdiction de casques audio, écouteurs et téléphones, port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans (depuis décembre 2017), éclairage du vélo également (phare avant et arrière, catadioptriques, réflecteurs de pédales), pneus et freins en état de fonctionnement.

Le montant des amendes pour le non-respect de l'une ou de l'autre de ces obligations va de 35€ à 135€ par infraction.

C'est ainsi que le 22 novembre dernier, les agents de la Police Municipale

ont vérifié l'état des cycles des élèves qui se rendaient au collège.

Résultat : sur 15 vélos contrôlés

- État des pneus : 60% bon
- État de l'éclairage: 33% sans dispositif
- État des freins : 80% en bon état
- Système réfléchissant : 47% absent
- Défaut d'avertisseur sonore : 67%

Des progrès sont donc à faire pour améliorer ce score peu flatteur !

D'autant plus que la police municipale travaille également en amont dans les écoles avec les exercices de piste de maniabilité, qui vise à inculquer aux enfants la maîtrise d'un "deux-roues". Les enfants se déplacent dans un espace identifié, en tenant compte des divers dangers et des autres usagers. Correctement équipé, l'enfant découvre les obstacles rencontrés sur la voie publique et doit maîtriser son vélo.

Cependant, malgré tout ce travail de pédagogie entrepris par les autorités et le collège, la situation perdure, ce qui risque d'amener la Police Municipale à verbaliser les contrevenants. Alors pour ne pas en arriver là, et pour éviter un accident, cyclistes, respectez le Code de la Route et les piétons, pour votre sécurité et celle des autres !



Apprendre à maîtriser son vélo, une épreuve de la piste de maniabilité.

PERDU OU TROUVÉ ?

Vous avez perdu (ou trouvé) une clé, un portefeuille, un bijou, un doudou....

Le service de la Police Municipale gère les objets trouvés.

Vous pouvez la contacter du lundi au samedi au 33, rue Jean-Baptiste Lebas, par téléphone au 03 20 81 17 86 ou par mail : police-municipale@mairie-lyslézlanoy.com

Les objets trouvés sont enregistrés puis stockés en attendant que leurs propriétaires viennent les réclamer. La police municipale contacte la personne concernée si une adresse, un numéro de téléphone, un nom... permet une identification.

En 2017, 53 objets trouvés ont été enregistrés par la police municipale lyssoise et 73 en 2018 !

En cas de fermeture du poste de Police, vous pouvez déposer votre objet à l'accueil de la mairie qui lui transmettra. —

VÉLOS, TROTTINETTES, HOVERBOARD, GYROPODE... ET LA LÉGISLATION ?

Bien sûr, il y a ce bon vieux vélo. Mais de plus en plus, nous croisons de nouveaux modes de déplacement, aux noms parfois un peu étranges : gyropode, monoroue, hoverboard (skate-board électrique) sans compter les trottinettes électrifiées. On les appelle des EDP (engins de déplacement personnel).

Où rouler ?

Tout d'abord, où peut-on circuler avec ces engins ? Pour le vélo classique ou électrique, pas de problème, c'est bien sur la route et non sur les trottoirs, sauf si on le tient à la main. Pour les hoverboards, monoroues, gyropodes et trottinettes classiques ou électriques, cela se complique... Votre vitesse doit impérativement être inférieure à 6 km/h, car vous êtes considérés comme un piéton, et êtes tolérés sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons (Art. R412-34 et 43 du Code de la route), mais INTERDITS sur les routes. Vous êtes donc à ce titre tenus de traverser sur les passages protégés. En cas de non-respect, ou de déplacement à une vitesse excessive, une amende de première classe peut vous être appliquée (4 à 7€). En cas de mise en danger délibérée de la vie d'autrui, c'est une toute autre histoire : un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende (Art. 1382-1386 du Code civil et Art. 223-1 du Code Pénal).

Et l'assurance ?

L'assurance spécifique de ces modes de déplacements n'existe pas. Seule une assurance "responsabilité civile" est obligatoire. L'obligation de s'assurer est néanmoins à l'étude.



Qui peut les conduire ?

Il n'y a pas d'âge minimum légal pour piloter un de ces engins urbains. Cependant il est prudent d'attendre l'ASSR1 – attestation de sécurité routière – passée en 5ème au collège ou à 14 ans avant de laisser un enfant les utiliser sans surveillance. De plus, la plupart des engins demandent un poids minimum d'environ 30 kg pour que les capteurs puissent détecter la personne et actionner les moteurs.

Quid des oreillettes, casques et téléphones portables ?

Là, tout le monde est dans le même sac, engin électrifié ou non : les écouteurs, casques tout comme le téléphone portable sont strictement interdits lorsque vous vous déplacez ! La loi de 2015 est formelle : « L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit. Est également interdit le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité. » Art. R. 412-6-1 du Code de la Route. Cette disposition est étendue à tous

les modes de déplacements. Pour les motards, seuls les casques avec un dispositif audio intégré est permis. En cas d'infraction, attention, ça pique : 135 € d'amende !

Sécurité

Une réglementation à venir ?

La législation actuelle n'impose pas le port de protections. Cependant, il est fortement conseillé de porter un casque et des gants pour pallier les éventuels risques de chute, de même que les coudières, genouillères et protège-poignets. Soyez également visibles avec un gilet ou vêtement réfléchissant ou tout accessoire de haute visibilité.

Enfin, avec la multiplication des accidents entre utilisateurs d'EDP et des piétons, une réflexion est engagée par les pouvoirs publics dans le cadre du Plan Mobilité Active : le Code de la Route pourrait être modifié prochainement afin de réglementer ces nouveaux modes de déplacement.

Conclusion : prudence, respect des piétons et bon sens, 3 principes qui vous éviteront beaucoup d'ennuis !

UN GESTE CITOYEN ET SOLIDAIRE AVEC LES BENNES BLEUES PAS PAR PAS

PAS PAR PAS est une structure qui a pour objectifs principaux la récupération de vêtements usagés pour les plus démunis, l'emploi des personnes handicapées, tout en pensant à l'avenir de notre planète.

PAS PAR PAS met en place des box de récupération sécurisés et anti-effraction en partenariat avec les municipalités et les propriétaires de parkings.

Au-delà de sa mission de sensibilisation à la collecte des déchets textiles, la structure comporte aussi ses valeurs d'intégration au sein de sa structure professionnelle. Depuis sa création en 2014, elle travaille avec des personnes handicapées qui contribuent chaque jour à mettre en œuvre sa mission.

Que puis-je déposer ?

Tous vos textiles ! Vos vêtements petits ou grands, vos chaussures, votre linge de maison et même vos accessoires (écharpes, gants...) !

Il y a cependant quelques consignes de bon sens à respecter :

- Les textiles doivent être propres et en bon état
- Les chaussures liées par paires
- Mettre le tout dans des sacs fermés

15 bennes bleues sont installées à Lys-lez-Lannoy, grâce à la signature d'une convention de partenariat liant l'association et la municipalité, sensible aux problématiques de solidarité.

Elles sont disposées rues Cavois, Faidherbe, Général Leclerc, du Colisée, de la Papinerie, Gabriel Péri, Gambetta, et avenue Paul Bert. —

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME 2 EXPRIMEZ-VOUS !

LE Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue avant tout le projet de développement du territoire métropolitain pour les dix prochaines années. Où pourra-t-on construire du logement, implanter de l'activité économique, développer de l'agriculture, des espaces de loisirs et de respiration ? Quels déplacements demain ? Comment protéger nos ressources naturelles ? La MEL, à travers son PLU, œuvre pour dessiner au mieux la métropole de demain.

Du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019, vous êtes invités à consulter le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2) et à faire part de vos remarques.

Toutes vos observations seront consignées dans le registre de l'enquête publique et traitées par une commission d'enquête indépen-

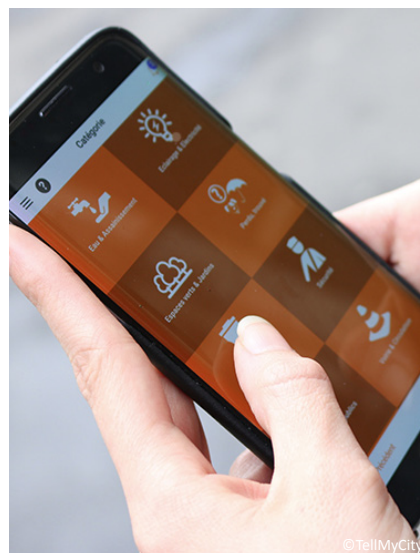
dante chargée d'analyser le projet. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son avis au Conseil métropolitain.

Où consulter le projet PLU2 ?

En ligne, sur le site Internet : www.registre-numerique.fr/plu2-mel en mairie et au siège de la MEL (1, rue du Ballon à Lille).

Chargé d'encadrer la procédure d'enquête publique unique, un commissaire enquêteur sera présent en mairie afin de répondre à vos questions et recueillir vos remarques sur le projet PLU2, avant de les consigner dans le registre d'enquête, jeudi 10 janvier de 14h à 17h. —

TELLMYCITY UNE APPLICATION MOBILE POUR LES CITOYENS



TELLMYCITY est une nouvelle technologie permettant aux Lyssois équipés d'un smartphone de signaler un problème.

Plusieurs catégories et sous-catégories vous permettent d'entrer en contact avec les services de la ville sur des points précis. TellMyCity a été pensé comme un outil simple à utiliser, permettant à chacun de s'exprimer. Outil de démocratie participative, il permet à chaque utilisateur de signaler un dysfonctionnement, un dépôt sauvage par exemple, un souci de voirie et bien d'autres choses encore ! Il suffira d'activer votre localisation, de prendre une photo de l'objet litigieux ou dangereux et d'envoyer le tout via l'application aux services techniques en mairie. Chaque signalement est suivi, et vous pouvez voir en temps réel la résolution de celui-ci et des autres actions qui ont été réalisées.

L'application TellMyCity est disponible gratuitement sur Android (Play store) et iOS (App Store). —

Espace réservé aux différents groupes du Conseil Municipal pour leur expression libre, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 10/12/2014.

A NOTER

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 13 mars 2019 à 19h, salle du Conseil en mairie.

Retrouvez l'ordre du jour, les comptes rendus des débats et les délibérations du Conseil Municipal sur le site Internet www.lyslezlannoy.fr

UNION POUR LES LYSOIS GROUPE MAJORITAIRE

Nous laissons derrière nous une année 2018 riche à plusieurs égards et nous sommes fiers des nombreux accomplissements qui l'ont ponctuée.

Le mois de janvier est traditionnellement un mois de vœux, de souhaits. Notre groupe souhaite qu'à la rentrée de septembre le gouvernement ne supprimera pas une nouvelle classe dans notre commune (3 classes supprimées en 2018) contrairement aux indications que nous pouvons obtenir des syndicats de l'éducation nationale.

Nous agissons afin de conserver l'ensemble des classes et nous serons auprès des parents d'élèves, des écoliers lyssois.

Toute l'équipe de "l'Union Pour les Lyssois" vous adresse ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'épanouissement pour cette nouvelle année.

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
au nom de la majorité municipale

LES INDIGNÉS

Texte non fourni à la clôture de cette édition de Lys info.

Aline ANDRE- Groupe des Indignés Lyssois

AGIR ENSEMBLE

Les difficultés que connaît notre pays nous touchent et nous concernent tous. Puissent les fêtes de Noël apporter à chacun un peu de réconfort et la nouvelle année réveiller les valeurs du Vivre Ensemble.

A l'échelle locale, nous dénonçons à nouveau la suppression du réveillon solidaire ! Grâce aux subventions et dons de particuliers, il offrait sans incidence sur les finances de la ville un rare moment de convivialité à de nombreux Lyssois isolés ou en difficulté.

Elus du groupe Agir Ensemble, nous sommes les porte-paroles d'une association qui rassemble des personnes venues d'horizons divers, et qui mettent leurs compétences au service des Lyssois. Pour échanger sur les problèmes de la vie locale, rencontrons-nous ! Nos prochaines permanences en mairie : le 19/01, les 9 et 23/02 de 10h à 12h.

**B. BERGEM, J. DESMULLIEZ, P. TURCHI,
M.N VANHOUTTE, M. VANHOVE**

LYS ENSEMBLE

Nous, élus restants de la liste "Lys Ensemble" (sous le mandat de J. Willoqueaux) sommes fiers et heureux des deux étoiles obtenues par la restauration scolaire, sous la bannière de Xavier Verquin. Nous nous félicitons d'avoir été à l'initiative du BIO dans les cantines lyssoises.

Notre ville est en retard sur les communes voisines, (Hem, Roubaix) pour la mise en place du zéro déchets. Contactez nous si ce projet vous intéresse au 06 09 92 04 25 et travaillons ensemble

La population voit malheureusement son pouvoir d'achat diminuer, nous vous souhaitons néanmoins beaucoup de courage en ces temps difficiles ! et une année 2019 à la mesure de vos souhaits.

P. DEBRUILLE, C. MAZEREEL, E. HAUSTRATE

PLONGÉE À LA PISCINE DES 3 VILLES

Si vous êtes intéressé par la plongée en toute sécurité, l'association Les Amis de Poséïdon, de Lys-lez-Lannoy, a repris ses entraînements à la Piscine des 3 Villes le vendredi soir de 20h30 à 22h30.

Pour tout renseignement et contact : <http://club.quomodo.com/lesamisdeposeidon> _



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes.

À LYS-LEZ-LANNOY, commune comptant plus de 10 000 habitants, l'opération s'effectue, chaque année, sur un échantillon d'adresses tirées au sort.

Cette année, le recensement se déroulera du 17 janvier au 23 février 2019. Si votre adresse fait partie de l'échantillon transmis par l'INSEE, un agent recenseur se présentera à votre domicile durant cette période.

Mme SENELAER en est la coor-

donnatrice communale. Mme DERYCKE et M. DELEDALLE sont les agents recenseurs choisis par la Municipalité. À ce titre, ils sont les seuls habilités à vous interroger pour cette enquête obligatoire de l'INSEE.

Les agents recenseurs seront munis de leur carte d'identification les accréditant à cette mission. N'hésitez pas à la leur demander.

Toutes les personnes recensées pourront choisir de répondre au questionnaire par Internet via le site www.le-recensement-et-moi.fr avec les codes d'accès remis par l'agent recenseur ou sur le formulaire papier. _

AGENDA *sportif*

LYS RANDONNÉE CLUB
Rdv salle Desmulliez

6/01 - 8h30 : Croix - Parcs Bois Chemins (12km)
13/01 - 8h30 : Hertain (12km)
20/01 - 8h30 : Herseaux (12km)
27/01 - 8h30 : Tressin, Anstaing, Gruson (13km)
3/02 - 8h30 : Espierres (12km)
17/02 - 8h30 : Cysoing (12km)
24/02 - 8h30 : Tiegem (11km)

STELLA LYS
Stade Jean Cholle

17/02 - 14h30 : Match Séniors Régional 3 contre Raismes FC

CP LYS
Salle Valéria Borza

12/02 - 19h : Match PRO A Dames contre Quimper TT



INSCRIPTIONS BRADERIE DU 1^{ER} MAI AU BON POSTE C'EST DÉJÀ MAINTENANT !

LE Comité de Quartier du Bon Poste prépare déjà sa prochaine braderie du 1^{er} mai.

Les inscriptions seront échelonnées selon les rues du quartier. Inscriptions en janvier et février pour les résidents des rues : du Capitaine Parent, Rabelais, du Meunier, de Mulhouse, des Frères Delreux.

En mars pour la rue du Général Leclerc, le mois d'avril étant réservé aux extérieurs.

Ces inscriptions se prennent chaque lundi de 14h30 à 17h, à la Maison de Quartier du Bon Poste, rue des Frères Delreux. _

VOS RENDEZ-VOUS DU MOIS À TÉLÉCHARGER SUR www.lyslezlannoy.fr

JANVIER

JEUDI	3	- Du 3 au 12 janvier : inscription pour les ALSH des vacances de février.
MARDI	8	- Atelier mémoire pour le groupe 1 à l'Espace Maurice Titran à 14h15.
SAMEDI	12	- Fermeture exceptionnelle à 11h des services de la mairie et services annexes (CCAS, Bibliothèque, Espace Maurice Titran etc.) pour cause de vœux au personnel communal et aux retraités.
MARDI	15	- Atelier d'art floral au Béguinage de 9h30 à 11h et de 14h30 à 16h.
MARDI	22	- Atelier mémoire pour le groupe 2 à l'Espace Maurice Titran à 14h15.
SAMEDI	26	- Concours de harpe par Christophe Grimonpont et Céline Haquette, dans le cadre des "11h Pétantes !". À partir de 3 ans. Tarif : 3€ pour un enfant et un accompagnateur. Salle des Bains-Douches du Théâtre de l'Eden à 11h. Réservations au 03 20 81 86 56. - Assemblée générale du comité de quartier Jules Guesde/Justice de 10h à 12h à l'Espace Maurice Titran.
MERCREDI	30	- Démo du concert de l'association Ch'ti Pan "Voyage Sonore" à 15h à la Bibliothèque de l'Espace Culturel Agora-Maurice Codron (voir 2 février).

FÉVRIER

SAMEDI	2	- Concert avec l'association Ch'ti Pan "Voyage Sonore" afin de promouvoir la culture du Handpan et autres instruments associés. Aux Bains-Douches du Théâtre de l'Eden à 20h. Réservations au 03 20 81 86 56 ou reservation@mairie-lyslezlannoy.com. Tarifs : 8€ ou 5€ avec le Pass Culture.
DIMANCHE	3	- Loto de l'UPL (Union Pour les Lyssois), salle Desmulliez à 14h. Renseignements au 03 20 80 95 92.
MARDI	5	- "Diablogues en Folie" Par les comédiens du théâtre La Bascule dans le cadre des "Mardi, tous au Théâtre !" Aux Bains-Douches du Théâtre de l'Eden à 20h. Réservations au 03 20 81 86 56 ou par mail : reservation@mairie-lyslezlannoy.com. Tarifs : 8€ ou 5€ avec le Pass Culture. - Atelier mémoire pour le groupe 1 à l'Espace Maurice Titran à 14h15.
JEUDI	7	- Inscriptions pour le Banquet du 3 mars et du colis. De 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 au CCAS. Conditions : être Lyssois et avoir 68 ans dans l'année pour le Banquet et 70 ans dans l'année pour le colis (se munir obligatoirement d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la carte d'identité).
SAMEDI	9	- 9 et 10 : Salon de la Gourmandise, salle André Desmulliez de 10h à 18h. - "Histoires comme ça !" Par la Cie L'Alouette. Dans le cadre des "11h Pétantes !". À partir de 3 ans. Tarif : 3€ pour un enfant et son accompagnateur. Salle des Bains-Douches du Théâtre de l'Eden à 11h. Réservations au 03 20 81 86 56. - Samedis Ludiques à la Bibliothèque municipale de l'Espace Culturel Agora-Maurice Codron de 10h à 13h et de 14h à 18h.
MARDI	12	- Atelier d'art floral au Béguinage de 9h30 à 11h et de 14h30 à 16h.
JEUDI	14	- Inscriptions pour les Ateliers d'art floral du 5 mars et 2 avril. Au CCAS de 9h à 11h.
SAMEDI	16	- Cineden, votre Rendez-Vous cinéma au Théâtre de l'Eden à 16h. Réservations au 03 20 81 86 56 ou par mail : reservation@mairie-lyslezlannoy.com. Tarifs : 5€ ou 3€ avec le Pass Culture.
MARDI	19	- Atelier mémoire pour le groupe 2 à l'Espace Maurice Titran à 14h15.
DIMANCHE	24	- Spectacle au profit des restos du Cœur au Théâtre de l'Eden "Les ennemies potiches". Tarif : 8€
MARDI	26	- Atelier Impro à 19h et spectacle d'impro à 20h, aux Bains-Douches du Théâtre de l'Eden. Dans le cadre des "Mardi, tous au Théâtre !". Tarifs : Atelier gratuit et spectacle payant (5€ ou 3€ avec le Pass Culture).



5^{ÈME} ÉDITION

SALON de la GOURMANDISE

9 et 10 FÉVRIER 2019

de 10h à 18h - Salle Desmulliez

Entrée libre

ATELIERS PÂTISSERIE POUR PETITS ET GRANDS

Gaufres - Crêpes - Pâtisserie - Boulangerie - Miel - Caramels au beurre salé - Nougats
Pains d'épices - Chocolats - Barbes à Papa - Bonbons - Thés, tisanes, cafés - Jus de fruits
Escargots - Fromages - Antipasti - Saucissons - Olives, tapenade - Épices
Légumes de la ferme - Produits bio - Spécialités orientales, polonaises, bretonnes et du Nord
Vins, Champagnes, Whisky alsacien, Rhum arrangé, Armagnac, Cognac*

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Lys-lez-Lannoy

www.lyslezlannoy.fr